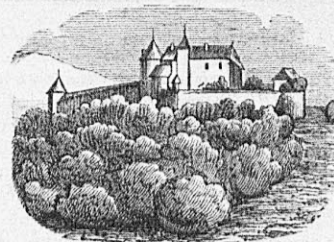




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50

» » 6 mois » 2.—

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 26 Septembre 1884.

Encore le Régiment V.

Mardi 23 courant au matin, et par une pluie fine, les trois bataillons du Régiment V quittaient notre ville, tambours battants et bannières déployées: cette troupe était réellement magnifique à voir et nous laissera les meilleurs souvenirs de son trop court séjour parmi nous.

La population n'a eu qu'à se louer de ses rapports avec nos braves miliciens dont la conduite a vraiment été sans reproche. Les relations de l'état-major du régiment et de celui du bataillon de Genève avec les autorités locales ont été des plus agréables, malgré les difficultés nombreuses que rencontrent toujours les cantonnements que l'on est obligé d'improviser, dans les localités qui ne possèdent point de caserne, et malgré aussi des tracasseries et les obstacles que l'on s'est plu de susciter à l'administration communale.

Les correspondances adressées aux journaux des cantons voisins (*Tribune, Journal de Genève, etc.*) sont des plus élogieuses et témoignent toutes du contentement de nos Confédérés de la réception qui leur a été faite dans la Gruyère. Cette satisfaction a, du reste, été exprimée chaleureusement par les officiers supérieurs au banquet qui réunissait samedi soir les chefs des trois bataillons.

Quelques sous-officiers et soldats genevois ont voulu marquer leur passage par une œuvre de charité en offrant une soirée musicale des mieux réussies et très fréquentée, au profit de l'œuvre des soupes des enfants pauvres de nos écoles: merci à ces généreux Confédérés!

Mais il était écrit que la bonne harmonie qui n'avait cessé de régner entre les autorités militaires et civiles, en dehors de toute préoccupation politique, ne devait pas être du goût de certain officier *tépelet* du bataillon 14, lequel, dans un article haineux publié dans la *Liberté*, insulte grossièrement l'administration communale de Bulle et son syndic, se faisant en cela l'écho d'un rapace maître d'hôtel. Cet aimable correspondant eût agi plus loyalement si, en parlant de tripotages, il eût recherché les tripoteurs; il les avait sous la main!

Ce personnage, qui accuse l'administration communale de Bulle de chercher à bénéficier sur les logements, devrait pourtant savoir que les communes ne reçoivent *absolument rien* pour les logements d'officiers en cantonnement, d'où il leur devient fort difficile d'opérer des bénéfices.

Les logements des officiers dans les divers hôtels de Bulle, ont été indiqués à l'administration communale par une lettre du commissaire des guerres de la III^e brigade, M. le lieutenant-colonel Favre, en date du 12 Juillet dernier, en même temps qu'il fixait les cantonnements des troupes. Ces dispositions ont été publiées dans tous les journaux du canton, de sorte qu'aucun des intéressés ne pouvait les ignorer.

Animé d'un véritable esprit d'équité, M. le colonel Favre faisait, dans la mesure du possible, la part de chaque hôtel. C'est ainsi que les officiers du bataillon

14 étaient répartis entre les hôtels du *Cheval blanc* et de l'*Union* et qu'une convention était passée, par le Commissariat, pour l'entretien de tous les chevaux d'officiers d'état-major et des bataillons, avec le palefrenier de l'Hôtel-de-Ville.

Or, qu'arriva-t-il? Le jour de l'entrée des troupes à Bulle, les officiers de l'état-major du régiment et du bataillon de Genève, ainsi que leurs chevaux, fidèles aux arrangements pris, s'en allèrent occuper les logements qui leur avaient été assignés; le corps d'officiers du bataillon 14, au contraire, avec ses chevaux, et au mépris des dispositions prises par M. le colonel Favre, se rendit tout entier à l'hôtel de l'*Union*. Seraient-ce les tripotages de l'administration communale qui auraient amené ce changement radical de dispositions? Ou bien ne seraient-ce pas les manœuvres de celui qui bénéficiait de ce changement au détriment d'un collègue?

De là survinrent les justes réclamations du propriétaire du *Cheval blanc*, lequel avait préparé des logements et fait des provisions pour recevoir les officiers annoncés, réclamations entendues par le Commandant du régiment qui fit son possible pour remédier à cet état de choses.

Il n'y avait au fond de tout cela qu'une question de maîtres d'hôtel, ce que comprenant fort bien, et pour donner le change, M. Wæber, de l'*Union*, trouva commode de masquer sa déconvenue en incriminant, auprès du corps d'officiers, l'administration communale et tout particulièrement le syndic. Il est si dur de ne pouvoir tout accaparer au détriment d'autrui!

En respectant, comme on le devait, les arrangements pris par le Commissariat de la brigade, on eût agi équitablement et nul ne se fût plaint!

Quant aux prétendus bénéfices que le correspondant de la *Liberté* attribue si bénévolement à la ville de Bulle, qui se serait fort bien passée de l'obligation où elle était de pourvoir aux logements des officiers, ces bénéfices se traduiraient par une perte d'au moins deux mille francs, appliqués aux agencements de deux bâtiments pour recevoir les soldats, somme qui ne peut être récupérée. Si bénéfice il y a, il faut les chercher dans la poche des maîtres d'hôtels qui possèdent à un si haut degré le goût et le talent du monopole!

En terminant son odieuse diatribe, le correspondant de la *Liberté*, voulant montrer jusqu'au bout quels sont les sentiments qui l'animent vis-à-vis des autorités de Bulle, réédite la vieille calomnie de la feuille catholique, d'après laquelle le conseil communal de cette ville aurait fait une promenade en Suisse, payée par le prélèvement d'une commission sur l'emprunt de 1880. Chacun sait fort bien ici que les frais de cette course ont été couverts par la caisse des émoluments revenant à cette autorité et économisés pendant plus de deux ans. Du reste, le compte de l'emprunt de Bâle, duement bouclé, est à la disposition de qui voudrait le vérifier.

Mais la fin justifie les moyens, et ces gens-là prétendent défendre la religion en cultivant la calomnie et en prodiguant l'injure!

UNE LACHETÉ.

Nous avons adopté pour règle de ne répondre que par le silence du mépris aux personnalités et aux injures du *Fribourgeois*. Les quatre dignes magistrats, qui déposent dans cette feuille les insalivations qu'il nous destinent, peuvent donc sans crainte, continuer à se couvrir de gloire.

Mais, s'il nous paraît convenable de dédaigner les coups qu'ils croient porter à notre honneur, nous ne voulons, d'un autre côté, absolument pas leur permettre de se servir d'un brave et digne homme, comme M. le professeur Moret, pour nous combattre et le rendre ridicule. Cela n'est plus seulement de la mauvaise foi, c'est de la lâcheté.

La *Gruyère* a cru devoir signaler au pays cette anomalie d'un savant se mourant dans la misère, alors qu'une foule d'incapables et de créatures absorbent les impôts et les deniers du fisc. Elle a demandé que l'Etat fit quelque chose pour l'homme malheureux, pour le génie qui est une de nos plus pures gloires fribourgeoises, que quelqu'un prit l'initiative de faire publier les œuvres du mathématicien François Moret qui, sans cela, risqueraient de demeurer ignorées.

Or, il paraît que la chose n'a pas été du goût de M. l'inspecteur Progin, de M. le contrôleur Thorin, de M. le greffier Robadey et de M. le président Morard, ces quatre *prébendaires* de l'Etat, à 25,000 fr. l'an, qui forment la rédaction du *Fribourgeois*.

Ils se sont apparemment dit que, malgré leurs mérites éminents, il pourrait paraître équitable aux yeux du peuple, qu'ils fussent un peu moins bien payés et qu'on fit parvenir à l'homme qui travaille avec un dévouement admirable pour la patrie, pour l'humanité, pour la science, un peu de ce qu'ils ont de trop. Ou bien, comme ce sont eux qui disposent des emplois de l'Etat, en présentant la créature qu'ils veulent favoriser, ont ils craint qu'on vint leur demander de faire obtenir à Moret une toute petite place qu'ils destinaient à un agent électoral! Nous ne savons; mais le fait est qu'ils ont dépêché auprès de M. le professeur Moret, leur Mercure barbu, pour lui faire peur et obtenir de lui une protestation contre les articles parus dans la *Gruyère*.

M. Ackermann a eu l'indélicatesse, ou pour dire plus vrai, la lâcheté de dire à M. Moret qu'on l'accusait de complicité de nos articles et qu'il devait rédiger une protestation qu'on insérerait dans le *Fribourgeois*. Chacun connaît la timidité de notre savant. Il consentit et fit la déclaration suivante, qui a paru dans le *Fribourgeois* du 21 septembre avec un commentaire des magistrats rédacteurs.

« Je déclare ne pas être l'instigateur ni l'inspirateur de l'article de la *Gruyère* intitulé: *La Gruyère se fait sollicitieuse*, article que je n'ai aucunement prévu ni pu prévoir avant son impression, ma devise de chrétien étant: *travail et patience*, et me tenant constamment en dehors des débats de la presse, moins par timidité que par économie de mon temps.

En conséquence, je me considère comme dégagé de toute responsabilité à l'égard de certains passages qui pourraient offenser les magistrats actuels du canton mise en cause.

J'en dis autant au sujet de l'article paru dans le numéro du 13 septembre de la *Gruyère*. FRANÇOIS MORET. »

COMMENTAIRE DU FRIBOURGEOIS.

« **Trop de zèle.** — La *Gruyère* s'est faite, sans mandat, sollicitée en faveur de M. l'ancien professeur François Moret, de Vuadens. Elle a trouvé à ce propos une occasion bien mal choisie de lancer à tort et à travers des accusations contre la Direction de l'Instruction publique et contre le collège de Fribourg.

M. le professeur Moret, regrettant l'abus fait de son nom dans des articles inspirés par la passion politique beaucoup plus que par la sympathie que la *Gruyère* affiche à son égard, nous a prié d'insérer la déclaration ci-dessus. »

Après avoir lu le *Fribourgeois*, M. Moret a compris que le but de la mission de M. Ackermann auprès de lui n'était point désintéressé et qu'il consistait moins à dégager sa responsabilité des appréciations de nos articles qu'à détruire l'effet qu'ils ont dû produire dans le public. Aussi, nous a-t-il écrit, en homme honnête, pour nous dire qu'on l'avait surpris, qu'on avait pour ainsi dire abusé de sa naïveté et qu'en outre on avait altéré et faussé sa déclaration en y ajoutant toute une phrase.

Avouez, Messieurs les rentiers de l'Etat, qui dirigez le *Fribourgeois*, que ce n'est pas propre cela ! Dites plutôt tout le mal que vous voudrez de nous ; mais pour Dieu, respectez ce malheureux M. Moret, et cessez de commettre des faux.

CONFÉDÉRATION

Conseil national. — Les élections au Conseil national ont été fixées au dimanche 26 octobre prochain. Les députés se réuniront à Berne le 8 décembre suivant.

A cette occasion, le Conseil fédéral a décidé que les employés des postes, des chemins de fer et des bateaux à vapeur continueront à jouir de certains privilèges quant au lieu de vote et aux heures de scrutin, mais qu'ils ne pourront remplir leurs devoirs de citoyens que dans la localité où ils ont leur domicile légal.

Extradition. — Le Conseil fédéral s'occupe d'une intéressante question, celle de l'extradition du contrebandier qui à la frontière genevoise a culbuté un brigadier des douanes françaises et lui a passé sur le corps avec son char. Le brigadier est mort des suites de sa blessure : le contrebandier s'est réfugié sur territoire genevois.

Consulats. — Un consulat suisse avec siège à Lima a été créé au Pérou. Le titulaire a été nommé dans la personne de M. R. Weiss, de Zurich, négociant à Callao.

Droits d'auteur. — La conférence littéraire internationale a désigné la ville de Berne comme siège du bureau international chargé de veiller à l'exécution de la convention projetée.

Arberg. — Le service des marchandises a immédiatement pris des proportions réjouissantes. Des wagons chargés de bois de construction ont traversé la Suisse, dirigés sur Marseille. Un train de moutons venant de Russie a passé à Zurich cheminant sur Paris par Bâle et les lignes de l'Est. Les moutons, au nombre de 3,000, étaient logés dans des wagons à 2 étages comme on en a en Espagne, en Hongrie et en Russie. Le service des voyageurs est ouvert depuis le 21 courant, mais il n'y a quant au temps de parcours pas grand avantage, les tarifs par contre sont réduits d'un cinquième. L'année prochaine, à l'occasion de la combinaison des horaires, on arrivera à assurer un service de coïncidence rapide.

Berne. — La vente des fromages s'est faite rapidement. Dans l'espace de huit jours environ toutes les parties de fruitières ont été enlevées au prix de 78 à 85 francs les 50 kilos. Mais dans le canton de Berne, l'usage est de compter 110 livres ou kilos pour 100 ; c'est ce qui explique la supériorité des prix d'unité. Cependant vu l'abondance des fourrages et autres denrées alimentaires on s'attend pour la saison d'hiver à une baisse plus ou moins considérable.

Zoug. — Le tribunal de Zoug refuse de payer l'amende qui lui a été infligée par le Tribunal supérieur. Il conteste la compétence de ce dernier.

Argovie. — Les sangliers font de grands ravages dans les champs de Magden ; ils ont même eu l'idée de s'attaquer aux vignes. Tous les Nemrod de la contrée se sont mis en chasse.

Vaud. — Le temps superbe de cette dernière semaine a fait un bien considérable à la vigne ; on

comptait jusqu'à 25° à l'ombre et 35 au soleil sur les bords du lac. Aussi le vin de 1884 promet-il d'être de première qualité. Ce sera un vin de bouteiller. Certains vigneron enthousiastes le comparant au 1834 ! Quoi qu'il en soit, il sera riche en alcool.

— **Exposition horticole.** Jeudi, 25 septembre, s'est ouverte à Vevey l'exposition de la Société d'horticulture du canton de Vaud.

Il paraît que c'est magnifique. L'emplacement a été fixé sur la place du marché qui, on le sait, est très vaste.

Rien n'est aussi beau que ces massifs, ces avenues, ces dessins fantaisistes, ces couleurs vives et variées de fleurs partout, ces plates-bandes éclatantes.

Fleurs de serres, fleurs de plein air, tout est splendide.

Mais pour les amateurs pratiques, rien n'est encore comparable aux collections de légumes et de fruits.

Amis de la riche et belle culture, allez à Vevey. L'exposition doit durer jusqu'à mardi prochain.

Valais. — Le Conseil d'Etat du Valais a décidé de répondre négativement à la demande du gouvernement de Zurich d'adhérer à un arrangement entre cantons pour exempter réciproquement de la patente les commis-voyageurs suisses.

Neuchâtel. — On dit que l'orage de dimanche a fait quelque mal sur plusieurs parties du vignoble de Neuchâtel-Ville.

Les vignes de Bôle ont été frappées par une colonne de grêle : on estime la perte à la moitié de la récolte. Le fléau ne s'est guère étendu au-delà de la gare de Colombier : dans le village et au-dessous, il n'y a pas de mal. On dit que le vignoble de Bevaix aurait été aussi visité par la grêle.

CANTON DE FRIBOURG

Au Club Alpin Suisse et à la Diana.

Plus d'un clubiste ou d'un chasseur a dû donner son approbation à la proposition qui terminait une lettre datée de Corse et que publiait tout récemment un journal de Fribourg, proposition qui avait pour objet l'acclimatation du mouton sauvage, du mouflon, dans nos Alpes.

Ce n'est certes pas au moment où nos Sociétés agricoles et nos gouvernements distribuent des primes pour l'importation dans nos bergeries et dans nos porcheries de races étrangères de moutons et de porcs, où la marmotte vient d'être introduite dans nos montagnes gruyériennes et où le bouquetin est en train de refaire son domaine des Alpes grissonnes, d'où il avait disparu, ce n'est pas en ce moment que l'on pourrait dire que la proposition d'acclimater le mouflon dans les Alpes suisses n'arrive pas à son heure. La Confédération et les cantons édictent à l'envi des lois pour la protection du poisson de nos lacs et rivières et du gibier de nos montagnes ; la chasse est interdite sur le territoire de nombreux districts francs ; celle du chamois, du coq de bruyère et du tétras est réduite ; des perdrix sont achetées à grands frais et lâchées dans les campagnes vaudoises : si après cela le mouflon ne peut pas compter sur un cordial accueil de la part de ceux qui ont le culte de la montagne, clubistes et chasseurs, il ne faut pas qu'il y compte jamais.

Il y a beaux siècles que le mouflon, souche sauvage du mouton domestique, a disparu du continent et qu'il faut aller, pour le retrouver en terre européenne, en Corse ou en Sardaigne. Voici ce que dit à son sujet la lettre dont nous parlions plus haut :

« Le mouflon est, avec le sanglier, le plus beau gibier de la Corse, cette île giboyeuse entre toutes. Si au premier abord il rappelle la chèvre autant que le mouton, les caractères qui l'en distinguent sont précisément ceux qui le rapprochent de celui-ci. Sa hauteur est de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq centimètres ; ses cornes, noueuses, triangulaires à la base, se recourbent fortement latéralement et légèrement en arrière, mais ne sont point contournées en spirales ; le chanfrein, presque droit lorsque l'animal est jeune, devient convexe avec l'âge, comme chez le mouton, et aucune barbe ne garnit le menton. Le manteau est gris foncé ou noir tirant sur le brun, et le ventre est blanc. Loin d'avoir la maigre échine et les membres grêles de la chèvre, il a les formes arrondies du chamois, mais est moins haut sur jambes. Le pelage est composé de deux sortes de poils, les uns extérieurs, peu longs, les autres en dessous, plus courts, fins et laineux ; semblable en cela, paraît-il, à l'aegagre ou chèvre sauvage que l'on rencontre encore sur les montagnes de la Perse. Mais c'est ici que la domestication a produit des résultats totalement différents dans les deux genres ; tandis que chez la chèvre c'est le poil qui s'est développé aux dépens de la laine, chez la brebis, au contraire, le poil a disparu et la laine est devenue toison. »

« Tel est l'animal que ses moeurs, ses habitudes et la conformité d'un climat de hautes montagnes rendraient si aisément acclimatable dans nos Alpes. Quel joli hôte ne serait-ce pas à leur donner, en compagnie du chamois, et au moment où le bouquetin est en train de reprendre possession des Al-

pes grissonnes ? Les craintes que pourraient peut-être faire naître l'abondance des neiges et la rigueur de la température pendant l'hiver ne seraient pas fondées. Les hautes chaînes de la Corse qu'habite le mouflon sont, plus peut-être que la région alpine où séjourne le chamois, le domaine des ouragans et des frimas ; en raison de leur isolement et de leur grande hauteur relative, qui est ici égale à la hauteur absolue — 2,000 à 2,800 mètres — il y neige très promptement ; il ne pleut pour ainsi dire pas deux jours de suite dans la zone inférieure qu'on ne voie les crêtes et les sommets se couvrir de neige, et les plus élevés, comme le *Monte-Cinto*, le *Monte-d'Oro*, le *Monte-Rotondo*, etc., ont même leurs neiges perpétuels. Etant donné cette conformité de climat, un essai d'acclimatation aurait donc bien des chances de réussir. »

Or, un membre du Club Alpin nous envoie à ce sujet les lignes suivantes :

Il n'y a peut-être pas de genre, dans la vaste classe des mammifères, que l'on ne puisse élever dans un jardin d'acclimatation, moyennant un régime et des soins appropriés. Mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'introduire dans une région donnée une espèce exotique pour l'y abandonner en liberté : des conditions d'existence analogues à celles qu'offre la contrée d'origine de l'animal sont indispensables à la réussite d'une acclimatation de ce genre, conditions reposant essentiellement sur le climat et la végétation — car nous ne parlons pas ici des carnivores, mais des espèces herbivores, et tout particulièrement des ruminants.

Ceci posé, il est évident que ce ne sera que dans les contrées montagneuses et sous les climats tempérés de l'Ancien et du Nouveau Monde que l'on pourra aller chercher des espèces acclimatables dans nos Alpes, espèces qui rentreront dans les genres *antilope*, *chèvre* (ou *aegagre*), *mouton* (dont les types sauvages sont l'*argali* et le *mouflon*) — ou enfin *lama*, tels que l'*alpaca*, le *guanaco* et la *vigogne*.

Le genre *antilope* est représenté dans les Alpes par le chamois, tellement approprié à la région qu'il n'y a pas probabilité qu'aucune autre espèce du genre puisse s'y adapter et y prospérer au même degré ; le genre *chèvre* y a son représentant dans le bouquetin, que, avant la découverte de l'*aegagre*, on considérait comme la souche des diverses variétés de chèvres domestiques. Le genre *mouton*, par contre, n'y existe pas plus que le genre *lama*.

L'alpaca a été élevé en domesticité en Espagne, et il y eut un moment, dans la première moitié de ce siècle, où il fut fortement question en France d'acclimater la vigogne dans les Pyrénées. L'introduction de ces animaux dans le pays alpin ne saurait cependant être ni désirée, ni recommandée. Les trois espèces se répartissent les diverses régions des Andes de l'Amérique du Sud depuis les Pampas et les plaines de la Patagonie jusqu'aux régions les plus élevées du Chili, de la Bolivie et du Pérou, à la limite des neiges éternelles, limite bien plus élevée dans les Andes que dans les Alpes, en sorte que leur domaine s'étend sur une zone verticale immense (on rencontre des troupeaux de vigognes à des altitudes supérieures à celle du Mont-Blanc), qu'elles retrouveraient en partie, avec des conditions d'existence analogues, dans les Pyrénées, mais non plus dans les Alpes, où les prairies et les pâturages montent fort haut et où les neiges et les glaciers descendent fort bas ; et la réussite de leur acclimatation chez nous serait dès lors problématique. De plus, malgré la grâce de leurs formes et la vivacité de leurs allures, ces animaux ne pourraient jamais, sous ce rapport, rivaliser avec le chamois, seraient toujours pour nos Alpes des hôtes passablement hétéroclites et constitueraient un gibier d'un attrait contestable, à moins qu'on ne se proposât de les chasser pour leur toison, auquel cas le mieux serait de les élever en domesticité.

Restent donc les espèces du genre *mouton*, c'est-à-dire l'*argali*, souche des moutons d'Asie, qui habite les montagnes du Sud de la Sibérie ; le *bigorne* des Montagnes-Rocheuses de l'Amérique du Nord, et le *mouflon*, souche de nos différentes races de moutons occidentales, qui vit en Afrique, en Sardaigne et en Corse.

Je suppose que l'on vienne à se proposer d'embler d'importer chez nous quelque antilope nouvelle, ou l'*argali*, ou le bigorne, ou le mouflon africain ; on se verrait cependant forcé d'y regarder à deux fois, étant donné la longueur du voyage et les incon vénients qui s'ensuivraient, avant d'aller requérir à cet effet les naturels de l'Afrique australe, les Kirghiz ou les Tatars de la Sibérie ou les trappeurs des Montagnes-Rocheuses. Mais du moment qu'il s'agit du mouflon de Corse ou de Sardaigne, la question change, et tout semble contribuer à faire ici d'un essai d'acclimatation le plus aisé des problèmes de ce genre. Quarante-huit heures de voyage à peine nous séparent de ces deux îles ; le mouflon, à en croire les naturalistes, a dû habiter déjà les Alpes et d'autres chaînes de montagnes du continent européen ; enfin, et nous nous en rapportons à cet égard à la citation que nous faisons plus haut, il serait difficile de trouver deux climats plus semblables entre eux que ne le sont celui des hautes montagnes de la Corse et celui de notre région alpine. A ces titres, le mot d'acclimatation n'est pas le terme propre : il ne s'agirait que de réacclimater, ou mieux encore de réintroduire dans un de ses anciens domaines un animal qui en a disparu.

L'entreprise décidée en principe, il resterait à envisager l'exécution, et avant tout à faire choix d'un district qui fût de nature à favoriser les débuts de l'essai. Il en est un dans nos Alpes occidentales qui réunirait à cet égard toutes les conditions désirables et dont il faudrait peut-être aller jusque dans les Grisons pour retrouver le pareil : ce district serait le quadrilatère formé par les vallées de la Jogne et de la Sarine et par la dépression des Saanen-Mööser, espace assez vaste pour les ébats des troupeaux réduits des débuts, mais avantageusement limité par la nature pour prévenir une dispersion prématurée des animaux ; mouvement modéré de voyageurs en été ; conditions de surveillance des plus aisées ; nombreux accidents et nombreuses forêts pour abris ; hauteur suffisante des cimes et des crêtes au-dessus des prairies et des pâturages pour assurer aux hôtes nouveaux un domaine propre, tout se trouverait réuni pour re-

commander le e de l'entreprise.

A quel prix mum de combi ses calculs pour

Il paraît que même que celui morte ou de la parle d'un coup vu des paysans rante francs et moment que l'ar de compter sur d'animal, à quoi pour le transpo ce qui élèverait rendue à domici soit, pour douze

Nous disons de dont deux mâle d'envisager les d'ailleurs on n'a tiques, dont on melle à volant s'assurer le mini des sexes, on ser surnuméraires d dix à douze anim

12 animaux à et en y ajoutant personnes pour amener, soit plus, pour impré on arrive à un te pour tous frais, ment modique e des ressources d *Alpin Suisse*, s l'espérer, elles o tral, soit de la ments des cant de l'entreprise.

Quant au moy soins et mesure n'y a pas de ja Bâle, à Paris, à l'administration égard.

Comment les s

L'on sait que casion du budget développement d

Faisant emplo décidé, entre au des écoles supér nombre détermin de 400 francs, à fournisse autant.

Fribourg avai cantons, ses bou à présenter.

Il semblerait de faire abstract fleurit dans le ca

Eh bien, oui, de libertards, d' d'équité ! Cyniq dant qu'ils tienn lent jouir et joui

Ainsi, l'on no cerne la Gruyère fait obtenir la 25 à 30 ans, un tuteur de La-To une fois parlé à qu'il a fait faire a, à tout instant, dans les cabarets, homme de Sorens conduite recom

Voilà ce que dant qui nous dét appelé *coucou*, p comme député.

Au reste, que p nage qui dirige tant de charité

Le prochain s

Notre évêque, de convoquer par à un Synode qu

commander le choix de ce district alpin aux patrons de l'entreprise.

A quel prix reviendra un mouflon ? Sur un minimum de combien de sujets conviendrait-il d'établir ses calculs pour ne pas s'exposer à un mécompte ?

Il paraît que le prix du mouflon est à peu près le même que celui du chamois, qu'il s'agisse de la bête morte ou de la bête vivante. La lettre précitée nous parle d'un couple offert au prix de cent francs ; on a vu des paysans corses en offrir des jeunes pour quarante francs et même pour moins encore. Mais du moment que l'article serait demandé, il serait prudent de compter sur un prix de 60 à 70 francs par tête d'animal, à quoi il faudrait ajouter de 40 à 50 francs pour le transport et l'entretien de Corse en Suisse, ce qui élèverait à 120 francs le prix de chaque bête rendue à domicile, nous voulons dire dans les Alpes ; soit, pour douze sujets, une somme de 1,440 francs.

Nous disons douze sujets. Sans doute, six suffiraient, dont deux mâles, pour faire souche. Mais il y a lieu d'envisager les accidents et les maladies, et comme d'ailleurs on n'a pas affaire ici à des animaux domestiques, dont on peut se pourvoir de mâles ou de femelles à volonté, il convient de prévoir que pour s'assurer le minimum indispensable de sujets de l'un des sexes, on sera contraint d'accepter quelques sujets surnuméraires de l'autre sexe ; d'où un minimum de dix à douze animaux, dont trois mâles au moins ; ci :
12 animaux à 120 francs 1,440 fr.
et en y ajoutant les frais de voyage de deux personnes pour les aller chercher et les amener, soit 800 fr.
plus, pour imprévu 260 fr.
on arrive à un total de 2,500 fr.

pour tous frais, c'est-à-dire à une somme relativement modique et qui ne serait certes pas au-dessus des ressources de trois ou quatre sections du *Club Alpin Suisse*, surtout si, comme il y a tout lieu de l'espérer, elles obtenaient l'aide soit du Comité central, soit de la Société la *Diana*, soit des gouvernements des cantons qui bénéficieraient des résultats de l'entreprise.

Quant au moyen de se procurer les animaux, aux soins et mesures à prendre pour les transporter, il n'y a pas de jardin d'acclimatation (à Marseille, à Bâle, à Paris, à Londres, à Francfort, à Anvers) dont l'administration ne soit à même de renseigner à cet égard.

Comment l'on emploie à Fribourg les subsides fédéraux.

L'on sait que les Chambres fédérales ont, à l'occasion du budget, voté une forte allocation pour le développement de la science agricole dans le pays.

Faisant emploi de ce crédit, le Conseil fédéral a décidé, entre autres, d'encourager la fréquentation des écoles supérieures d'agriculture en offrant à un nombre déterminé de jeunes gens une bourse annuelle de 400 francs, à la condition que leur canton leur en fournisse autant.

Fribourg avait naturellement, comme les autres cantons, ses bourses à recevoir et ses élèves boursiers à présenter.

Il semblerait cependant qu'ici on dût avoir le tact de faire abstraction de ce scandaleux favoritisme, de cette curée furieuse de bénéfices et d'emplois qui fleurit dans le canton de Fribourg.

Eh bien, oui ! Allez donc demander à ces affamés de libertards, d'avoir un brin de scrupule, un peu d'équité ! Cyniquement ils vous répondent que, pendant qu'ils tiennent le canton en leur pouvoir, ils veulent jouir et jouir de tout.

Ainsi, l'on nous a rapporté que pour ce qui concerne la Gruyère, le fameux inspecteur Progin aurait fait obtenir la bourse de 800 francs à un régent de 25 à 30 ans, un agent électoral écervelé, à cet instituteur de La-Tour-de-Trême, dont nous avons déjà une fois parlé à l'occasion de la promenade à jeun qu'il a fait faire à ses élèves, à un fort en gueule qui a, à tout instant, des altercations politiques ou autres dans les cabarets, — et cela au préjudice d'un jeune homme de Sorens, que ses aptitudes sa capacité et sa conduite recommandaient et imposaient.

Voilà ce que fait ce fonctionnaire haineux et pédant qui nous déteste, gruériens, parce que nous l'avons appelé *coucou*, parce que nous n'en avons pas voulu comme député.

Au reste, que pouvait-on attendre de bien du personnage qui dirige le catholique *Fribourgeois* avec autant de charité chrétienne ! *Le style c'est l'homme.*

Le prochain Synode du diocèse de Lausanne et Genève.

Notre évêque, Sa Grandeur Mgr Mermillod, vient de convoquer par lettre circulaire le clergé du diocèse à un Synode qui siégera à Fribourg et s'inaugurera

lundi 29 septembre courant à 5 heures du soir par une assemblée préparatoire au Grand Séminaire. L'ouverture solennelle sera annoncée par toutes les cloches des églises de la ville de Fribourg.

Mardi 30, le clergé se rendra en procession à l'Evêché et de là à l'église de St-Nicolas pour l'office solennel.

Les prêtres recevront tous la sainte communion de la main de l'évêque et auront à y répéter leur profession de foi.

Les jours suivants, il y aura chaque matin messe synodale où seront proclamés les décrets. Dans la matinée siégeront les commissions spéciales et après midi les congrégations générales.

Le Synode sera clos vendredi matin. Le chef spirituel du diocèse recommande vivement le Synode aux prières des fidèles.

Jeudi un détachement militaire a rendu les derniers devoirs à un soldat, Mæder, de Salvagny, décédé à l'hôpital de Fribourg ; il était tombé malade le 2^{me} jour.

On nous assure que le vignoble du Vuilly est magnifique que la récolte y sera abondante et la qualité supérieure.

Nous en sommes très heureux pour nos amis du Vuilly qui ont été bien éprouvés depuis plusieurs années.

GRUYÈRE

Départ de la troupe.

Ils sont partis. Telle est la pensée que les habitants et habitantes de la ville de Bulle formulaient mardi dernier et les jours suivants, les uns à haute voix, les autres, tacitement avec accompagnement d'un soupir, d'un regret, parfois d'une larme qu'on ne cherchait pas toujours à dissimuler. Nous en avons vu couler plus d'une.

Au bruit, à l'animation, aux joyeuses fanfares, à cette incomparable marche de la retraite, aux coups de fusil répercutés par les échos de Bouleyres et de Sôthau, a succédé le calme ordinaire de la champêtre capitale de la Gruyère.

Dimanche matin, le V^e régiment commençait la journée en remplissant ses devoirs de chrétien et en rendant au Dieu des armées qui n'a cessé de protéger si visiblement notre chère patrie, l'hommage qui lui est dû.

Un service divin du culte réformé avait lieu au pré de la *Condémine* pour le bataillon genevois. Un autre service catholique réunissait au pré de la ville, à droite de la route près du Tirage, les deux bataillons fribourgeois et environ 150 soldats catholiques appartenant au bataillon genevois.

Ce dernier service divin avait ce caractère de grandeur et de solennité dont le culte catholique revêt la moindre de ses cérémonies. L'autel était dressé sur le point culminant du terrain contre un rideau de buissons, officiait ; il fit un prône de circonstance, après l'Evangile. Ce jeune orateur, au geste bien marqué et à la voix vibrante, trouva des accents pleins d'éloquente chaleur pour dire à la troupe sa mission, ses devoirs envers Dieu et la patrie.

Enfin le jour de la séparation arriva. (*Scheiden thut weh.*) Le temps, pour se conformer à nos tristes pensées, comme les chevaux d'Hyppolite, s'était rembruni et versait une pluie serrée et fine. L'eau tombait partout, des nuages et des yeux.

Toute la ville était sur pied pour le dernier adieu. Voici successivement les trois bataillons, drapeaux déployés et musiques en tête, bien équipés et marchant correctement. Officiers et soldats ont un air dégagé et martial qui fait plaisir à voir. Ils portent, avec cette insouciance de vieux troupiers, leurs sacs bien bondés d'effets . . . et de quelques cœurs.

Adieu, au revoir.

Le concert des soldats genevois.

Vendredi, 19 courant, quelques artistes du bataillon 13 de Genève donnaient un grand concert, dans la salle de l'Hôtel des Alpes à Bulle, en faveur des soupes pour les enfants pauvres fréquentant les écoles de la ville. Le programme était riche et varié : romances, chansonnettes comiques, morceaux de piano, de musique, chœurs d'hommes, etc. L'exécu-

tion n'a rien laissé à désirer ; on a beaucoup applaudi nos chers Genevois, et plusieurs morceaux ont été redemandés. La salle était comble et le produit net de la soirée s'est élevé à fr. 300 environ, qui ont été remis au comité des soupes.

Mentionnons aussi en terminant, les charmants concerts donnés sur la promenade par la musique du bataillon genevois.

Merci à ces chers amis de Genève pour leur générosité et leur généreuse initiative.

Notre brillant directeur militaire cantonal faisait, il y a quelques jours, une entrée triomphale dans nos murs. Il y venait, dit-on, pour chercher quatre soldats égarés que l'on avait incorporés dans le bataillon 14 cantonné à Bulle. Ces soldats manquaient au bataillon 16, dont ils font partie. Il paraît que leurs ordres de marche les convoquaient à Bulle au lieu de Fribourg. Comme ils ne se présentaient pas au bataillon 16, on a envoyé à leur domicile pour les quêrir une meute de gendarmes. Les parents ont répondu qu'ils étaient partis pour Bulle où les appelait leur ordre de service.

Voilà bien notre administration militaire.

Toujours des erreurs, des irrégularités et des tracasseries.

On avait oublié d'envoyer à la troupe fribourgeoise à Bulle, les clefs des caisses de cuisine et les formulaires pour l'administration. Il a fallu faire à la diable. Et voilà comment les Fribourgeois sont toujours malmenés.

Si au moins ceux qui ont commis les fautes en supportaient les conséquences !

Ce n'est pas à Bulle, comme nous l'avions annoncé, qu'a eu lieu le jugement militaire du soldat jurassien accusé d'insubordination. Les débats ont eu lieu, au contraire, à Fribourg.

Le tribunal militaire de la II^e division s'est réuni lundi sous la présidence de M. le major et grand-juge Doret. MM. Roulet, major du bataillon 18, et Repond, major du bataillon 17, fonctionnaient comme juges, Biemann, comme auditeur, et Heimo, capitaine, comme défenseur.

L'accusé, un soldat du Jura bernois, a été reconnu coupable d'insubordination et de résistance à des ordres donnés par ses supérieurs directs durant les manœuvres de la IV^e brigade ; il a été acquitté sur le fait de menaces à M. le capitaine F., de Delémont ; il a été condamné à 45 jours d'emprisonnement et à 50 francs d'amende.

La grande salle de la Grenette a été continuellement remplie par les militaires des bataillons en séjour à Fribourg et par un nombreux public.

Il paraît que les troupes d'administration ont fourni, depuis les premiers jours, de meilleur pain à la troupe. Aujourd'hui on est content. C'était difficile, les premières fois, d'arriver à la température voulue pour les fours. La viande va bien.

On a entendu dans les saules de la *Mounnaz* des pleurs et des gémissements de femme. Les mauvaises langues racontent que c'était Rebecca qui fuyait le toit inhospitalier de son époux et maître.

M. Eugène Wæber à Bulle, qui avait accepté le dépôt des pommes de terre *magnum bonum*, a reçu la lettre ci-après :

« Je me fais plaisir de vous annoncer que les 10 kilog., soit 20 livres, de pommes de terre *magnum bonum* que j'ai achetées de vous le printemps passé, ont produit 225 livres bon poids les petites mises à part. Je les ai arrachées et prises aujourd'hui. Veuillez agréer etc.

Un agriculteur de la Basse-Gruyère. »

ÉTRANGER

Allemagne. — Il y a quelques jours, à Turzig, près de Rumelsburg, le propriétaire d'une auberge en voulant creuser dans sa cave, découvrit avec épouvante six cadavres humains placés les uns à côté des autres. La rumeur publique accuse de ce crime le tenancier précédent parti pour l'Amérique fort peu de temps avant la découverte des cadavres. Le procureur général a pris des mesures pour obtenir l'arrestation de ce criminel en quelque lieu qu'il se trouve.

Chine et Tonkin. — Les Missions catholiques de Paris ont reçu une dépêche de Hong-Kong, en date du 13, annonçant que les Chinois ont détruit les chapelles catholiques de la province de Canton et que 6000 chrétiens sont sans asile.

Pour la Rédaction : C. GILLARD.

Caisse hypothécaire

DU CANTON DE FRIBOURG.

Les coupons d'intérêts annexés aux cédules émises sous la Série B. - du 16 Janvier au 1^{er} Juin suivant au taux du 4 1/4 % d'intérêt et du 1^{er} Juin 1880 au 29 Mars 1881 au taux d'intérêt du 4 % se trouvant prochainement épuisés, nous avons l'honneur de faire connaître, ensuite de décision du Conseil de Surveillance du 17 courant, que ces cédules pourront être échangées au moment du paiement du dernier coupon contre de nouveaux titres, qui seront émis pour un terme de **quatre années** et remboursables ensuite moyennant six mois d'avertissement. **Intérêt 4 % l'an.** La Caisse se réserve le droit de dénoncer, en tout temps, le remboursement de ces nouvelles cédules moyennant un avertissement de six mois.

Les porteurs de cédules de la Série B. qui n'accepteraient pas les conditions de renouvellement sus énoncées sont avisés que le capital leur en sera remboursé contre présentation du titre au moment du paiement du dernier coupon ou plus tôt s'ils le désirent. L'intérêt de ces cédules cessera de courir, en faveur des porteurs dès l'échéance du dernier coupon.

Fribourg, le 19 Septembre 1884.

(H 705 F)

Caisse hypothécaire fribourgeoise:
Le Directeur: L. MULLER.

1072]

VENTE DE BOIS.

La commune de **Bulle** vendra en mises publiques :

1° Le **mardi, 30 Septembre**, dans sa forêt de **Joux-Noires**, environ **80 numéros de bois de commerce.**

2° Le **mercredi, 1^{er} Octobre**, environ **150 stères** (50 moules) et **1900 fagots** dans sa forêt de **Creux-Forney**, et **78 stères** (26 moules) de **troncs** aux **Veaux-Dessus.**

Rendez-vous des miseurs chaque jour à 8 heures du matin en **Tronche-Bellon.**
Bulle, le 18 Septembre 1884.

1063

Le délégué aux forêts: FRANÇOIS ALEX.

Société de Secours mutuels de la Gruyère.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 5 Octobre 1884, à 2 heures après-midi, à l'auberge des Halles à Bulle.

Tractanda: 1) Réception;
2) Nomination des vérificateurs des comptes pour 1884;
3) Propositions individuelles.

Les personnes qui désirent faire partie de la société devront déposer une déclaration de santé, ainsi que la finance d'entrée, jusqu'au vendredi 3 Octobre à l'un des membres du comité.

1069]

LE COMITÉ.

ECOLE SECONDAIRE de la Gruyère.

La réouverture des cours est fixée au **lundi 13 Octobre**, à 9 heures du matin.

Les élèves nouveaux devront subir en entrant un examen destiné à constater s'ils ont les connaissances nécessaires pour suivre avec fruit les cours de 1^{re} année.

Pour inscriptions, renseignements et programme, s'adresser au directeur de l'école, **J. Barras, à Bulle.**

Changement de domicile.

Le soussigné prévient le public de la ville de Bulle et des environs, qu'il a installé une **boulangerie**, ainsi qu'un **magasin d'épicerie** dans la maison habitée par **M. Albert Gillard**, entrepreneur, route du Tirage, à Bulle (ancienne maison Pittet).

Il fera tout son possible pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur attention. On se rendra à domicile sur demande.

[1052

FRANÇOIS GARIN, boulanger.

Hôtel du Cheval-Blanc

BULLE (SUISSE)

tenu par le propriétaire **Isidore Seydoux**, marchand de fromage de Gruyère, en gros.

Etablissement meublé complètement à neuf. — Vue splendide sur les Alpes et le Moléson, depuis la terrasse de l'Hôtel. — Situation favorable à proximité de la Gare, des Postes et du Télégraphe.

Bonne cuisine; service prompt et soigné; prix modérés.

Vastes écuries neuves, propres, chaudes, aérées et bien tenues. — Voitures et guides à disposition.

[1055

Météorifuge Ménard

Désormais plus rien à craindre de la météorisation (gonfle) des ruminants. Le **liquide météorifuge Ménard frères**, à Thouars, dép. des Deux-Sèvres, France, guérit instantanément et infailliblement cette affection.

Le prix du flacon est de 4 francs. Avec un flacon on peut opérer 7 à 8 fois. C'est donc 50 ou 60 centimes qu'il en coûterait de sauver la vie à une vache ou un bœuf météorisé.

Il ne sera donc aucun propriétaire de bétail, prudent et soucieux de ses intérêts, qui veuille rester sans avoir en provision chez lui un ou quelques flacons du **liquide météorifuge Ménard.**

Dépôt à l'imprimerie de « La Gruyère ».

Des brochures explicatives et des prospectus sont à la disposition des éleveurs.

Dès ce jour Ouverture de l'HOTEL DE L'UNION à BULLE

Au centre de la ville, à proximité de la gare, des postes et des télégraphes

MAISON COMPLÈTEMENT RESTAURÉE.

Le tenancier **Alphonse Wæber**, ci-devant Hôtel du Cheval Blanc, se recommande à MM. les voyageurs, touristes et à sa bonne clientèle.

SERVICE SOIGNÉ.

Bonne écurie et remise chez **M. J.-C. Barras**, agent d'affaires.

Vente de bois.

Vendredi 10 Octobre 1884, à 1 heure de l'après-midi, à l'auberge des **Adoux**, le soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, 30 lots comprenant: **29 sapins rouges** et **6 sapins blancs**, bois de construction, plus 35 hêtres.

La visite de ces bois, situés au **Crêt à Baron**, est fixée sur le même jour. — Rendez-vous des amateurs au Chalet du Crêt à Baron, à 9 heures du matin.

Bulle, le 24 Sept. 1884.

1067] **JULES DUPRÉ**, notaire.

AVIS

M^{me} **Droux**, couturière à **Fribourg**, se trouvera pour 3 jours, à partir du 28 courant, **Hôtel de l'Union à Bulle**. Elle se charge de la **confection de robes pour dames.** — Réparations. — Manteaux en tous genres remis à neuf. Jersey pour dames. Manteaux d'enfants.

Les dames qui voudront bien s'adresser à elle sont assurées d'avance, d'un ouvrage exact et soigné, à un prix modéré.

[1071

Grand choix de

CONFECTION D'HIVER

pour dames, soit: **Paletots, visites, imperméables**, à des prix très avantageux.

B. Waldmeyer,
MODISTE.

1066]

On demande

une **bonne domestique** sachant faire la cuisine et soigner un jardin. — S'adresser sous **F G 500** au bureau du journal.

[1070

On demande à louer

de suite un petit **appartement**. S'adresser chez **M^{me} MORET**, boulanger.

[1074

TROUVÉ une **montre**, à **Charmey**. La réclamer à **M. Niquille à l'Etoile.**

[1068

A LOUER.

Un magnifique **appartement** exposé au soleil, composé de cinq pièces avec jardin et chambre à lessive.

Un **magasin** pouvant servir de bureau. S'adresser au bureau du journal.

[1001

A vendre, faute d'emploi, une douzaine **cuillères à café en argent**. S'adresser au bureau du journal.

On offre à vendre une SCIERIE

située aux **Granges**, près **Bulle**.

Le bureau du journal indiquera.

Echange.

Une personne offre échanger de la **bonne eau-de-vie italienne** et du **vin rouge piémontais** contre quelques **jeunes génisses, non portantes**.

S'adresser au bureau du journal.

[1054

EN VENTE

à l'imprimerie de la **GRUYÈRE**: **Carnets de Laiterie** imprimés sur beau papier, à 20 cent. l'exemplaire. — Rabais par douzaines.

Porcelets Anglais

RACE YORKSHIRE PURE

1^{er} Prix au concours de **Lausanne**.

S'adresser: **Ferme de Drogneus, près Romont.** [1060

Fabrique de Limes.

Le soussigné à l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il a pris la succession de **Monsieur Philippe Guidi**, fabricant de limes. Il se recommande pour la continuation de son honorable clientèle qu'il s'efforcera de satisfaire par un travail prompt et soigné. Tous les jeudis il tiendra son dépôt sur la place du **Tilleul à Bulle**. — Spécialité de **trèmpe pour limes à scies.** [993

A. Raggenbass, fabricant de limes, successeur de **M. Ph. Guidi**, 261, rue de **Morat**, **FRIBOURG**.

Poëliers.

Les soussignés se recommandent à l'honorable public de la ville et de la campagne pour tous les travaux concernant leur état, tels que **fabrication de fourneaux neufs en catelles et potagers**, ainsi que **fourneaux portatifs** dans les dimensions voulues. **Réparations** de tous genres, sous garantie d'une construction solide et pratique. Prix très modiques.

Marthaler & Blau,
POËLIERS A BULLE.

1064]

A vendre un

VÉLOCIPÈDE avec rayons polis, ayant 1.25 mètre de diamètre, (60 fr.) [1073

A louer

Un local pouvant servir de **bureau** ou de **magasin** avec **grande vitrine** et une **chambre meublée**, les deux situés au rez-de-chaussée de notre bâtiment, avenue de la gare.

[945

Glasson frères.

DENTS.

L'art d'avoir de belles et bonnes dents, d'éviter les douleurs, de bien manger et d'éviter les maux d'estomac.

Consultations gratuites.

S'adresser à **F. BUGNON**, chirurgien-dentiste, rue de la **Préfecture 211**, à **Fribourg**. [730

— Vient de paraître sous forme de brochure

LE CHAUFFAGE

des caves à fromages

PAR **R. SCHATZMANN**
directeur de la station laitière suisse à **Lausanne**

En vente à l'imprimerie de la « **Gruyère** » à 30 cent. l'exemplaire.

franco dans toute la Suisse contre 35 cent. en timbres-poste.

Imprimerie de la **Gruyère**, Gérant: **Ch. Morel**



PRIX DE L'ABO

Pour la Suisse: 1

» » 6

Pour l'Etranger: 1

Prix du Numé

On s'abonne à tou

BUL

Folliculaire

Ils sont pris

Des magistrat

pas dans le pa

l'heure qu'ils d

où fleurissent l

c'est-à-dire en

ajoutons que ce

pres folliculaire

criez halte, car

tivement, c'est

trôleur, ainsi

Gruyère et de

avons nanti le

le délit est tel

revenir.

Il s'agit de

savant, M. Moret

gouvernement

fois de ne pas

marquables tr

comprenez asse

nous parlons e

les produire au

œuvre en mém

tion, et le cant

le nom de F. M.

tera celui d'un

siècle. Quoi qu

nait que M. Mo

hors de qui per

le taupier de la

Or, on l'a vu

Moret qui sont

lares du **Fr**

comme il vous

ils se sont imm

pier, déjà nom

Mais il ne faut

FEUILLE

DENNE

Il n'y avait p

Le Verdan était

que son élève lui

que **M. Tapolet**

la ficelle. Une fo

dre la parole au

de chose près, les

ques heures aupar

phraséologie dév

attention railleus

froissé, humilié,

drait plus.

Il n'était guère